

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE
BT.

DE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CODE UNITE PROCÈS-VERBAL N° / 19
01242 n° 685/ 1990

N° PIÈCE N° FEUILLET
1 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Objets volants non identifiés - O.V.N.I. -

90307246

NOUS SOUSSIGNÉ(S) L , Adjudant Officier de police judiciaire - G.
Gendarme A.P.J. à la Compagnie de , en résidence à la Brigade
VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale - - - - -
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR Six Novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à 10 heures 30, nous trouvons de permanence à l'unité, nous recevons un appel téléphonique de Mr C , agriculteur demeurant au lieu-dit , nous avisant qu'il a observé un phénomène assez curieux évoluant dans le ciel. Cette observation du phénomène a été vue dans la soirée du 5 Novembre 1990. - - - - -

- o o o - ENQUETE - o o o -

Immédiatement nous nous transportons sur les lieux, où nous sommes reçus par Mr C en personne auprès duquel nous recueillons les renseignements suivants : - - - - -

OBSERVATIONS EN VOL : De la déclaration de Mr C , il ressort qu'il a observé le phénomène suivant le 5 Novembre 1990, vers 19 heures, en compagnie de ses deux enfants âgés respectivement de 9 et 7 ans. - - - - -

L'attention de Mr C , est attirée par une lueur blanche qui se déplace dans le ciel d'Ouest en Est, sans bruit et à vive allure. - - - - -

La forme de l'engin pourrait ressembler à un losange d'une grandeur équivalente à environ une cinquantaine d'avions de ligne genre "BOEING". - - - - -

Pour le témoin, Mr C , l'objet semble voler à la même altitude que les avions de ligne. - - - - -

Vu du sol l'engin paraissait être équipé d'un très gros phare éclairant blanc vers l'arrière en forme d'entonnoir. Une dizaine de feux rouges situés au dessous du faisceau lumineux blanc formaient le losange. - - - - -

De chaque côté, à l'avant du phare blanc, deux feux rouges étaient visibles, et une petite lueur blanche située du côté droit du phare par rapport à son sens de vol.

Pendant la durée de l'observation de Mr C , l'engin a maintenu sa direction sa vitesse et n'a pas changé d'aspect. - - - - -

Au moment de l'observation, les conditions atmosphériques sont très bonnes, le ciel est clair et étoilé. - - - - -

ATTERRISSAGE : De la déclaration de Mr C , l'engin a disparu à l'horizon et ne lui semble pas avoir atterri dans le secteur. - - - - -

En effet sur le terrain, aucune constatation de présence d'objet douteux, de dégradation ou de bris et brûlure de haies ou d'arbres n'est visible.

... / ...

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

- 2 Mr Le Procureur de la République à - - - - -
- 1 Mr Le Préfet du Département de la à - - - - -
- 1 Mr Le Général, Commandant la Région Aérienne.
- 2 Ministère de la Défense (DGGN)
- 1 Archives Groupement de la

DATE DE SIGNATURE
LE 28 Novembre 1990

SIGNATURE(S)

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITE

SIGNATURE ET CACHET

VERIFICATIONS ANNEXES :

Il s'avère que des rapprochements sérieux peuvent être effectués entre le témoignage de Mr G et les informations transmises par les médias. En effet plusieurs témoignages vraisemblablement identiques à celui de Mr G ont été recueillis sur tout le territoire national. - - - - -

Mr G, est une personne très bien connue de nos services, de bonne moralité, très sérieux. Son témoignage peut-être pris en considération. - - - - -

RESUME PRIERE :

Avant notre départ nous avons rendu compte du renseignement au Cdt de Compagnie, puis nous avons confirmé ces renseignements par Message Saphir n° 598/2MR du 6 Novembre 1990. - - - - -

L'audition du témoin Mr G, fait l'objet de la pièce n° 2 sur imprimé 210. - - - - -

Des investigations effectuées dans le voisinage du lieu-dit "La Nte Roche Robert" lieu d'observation, aucune autre personne n'a aperçu ou remarqué le phénomène. - - - - -

Fait et clos le 28 Novembre 1990

L'Adjudant
O. P. P.

90307246

COPIE

530100000*

* * * *

URGENCE (RPOZ) :R GDH:061045A *Nov* 90

FROM: BRIGEND

TO: CIGEND

OBJET: O.U.N.I

REF: CM 32600 MA/GEND.T.DU 02/08/68 CLAS
S.33-01

TXT: NMR 598/MR SECTION 1

BT

1/ OBSERVATION OBJET VOLANT NON IDENTIFI
E

2/ LE 5 /11/90 ENTRE 19H00 ET 19H30 A
AU LIEU-DIT

3/ M. C AGRICULTEUR DEMEURANT
LE LIEU-DIT

. TEMOIN ET INFORMATEUR TRES SERIEUX
4/ RENSEIGNEMENTS SUR O.U.N.I :

FORME LOSANGE, ENVIRON 50 FOIS PLUS GROS
QUE BOEING, COULEUR IGNOREE, PORTANT 2
FEUX ROUGES NON CLIGNOTANTS A L AVANT ET
A L'ARRIERE, UN GROS PHARE BLANC ECLAIRA
NT HORIZONTALEMENT ENTRE CIEL ET TERRE.
O.U.N.I SILENCIEUX SE DEPLACANT PLUS RAP
IDEMENT QUE BOEING.-----

COPIE

530100000*

* * * *

URGENCE (RPOZ) :R GDH:061100A *NOV* 90

FROM: BRIGEND

TO: CIGEND

OBJET: O.U.N.I

REF: C 32600 MA/GEND.T.DU 02/08/68 CLASS
33-01

TXT: NMR 598/MR SECTION 2

BT.

DEPLACEMENT O.U.N.I DIRECTION

. SITUE PAR TEMOIN CERTAINEMENT
HAUTEUR ..ALTITUDE CERTAINEMENT IDEN
TIQUE AVION DE LIGNE.

5/ PHENOMENE O.U.N.I APERCU PAR ENFANTS
C/ EN PRESENCE DE LEUR PERE.

6/ P.U NMR 685 DU 06/11/90.

BT

90307246

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

UNITÉ

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

P.V. 685/1990

Affaire : C

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1 / 2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Six Novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à 12 heures 45 - - -

nous soussigné(s) **L**, Adjudant Commandant la Brigade
Officier de police judiciaire

vu les articles 16 à 19 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

90307246/1

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

C, Agriculteur

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M/ Né le

Française

SITUATION DE FAMILLE

FILIATION

← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

fils de

Marié

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant au lieu dit "

qui

déclare :

"Le Lundi 5 Novembre 1990, vers 19 heures. je me trouvais dans la cour de ma ferme, située au lieu-dit sur la commune

, mon attention a été attirée par une lueur blanche qui se déplaçait dans le ciel. - - - - -

"Je suis resté en observation pendant environ une minute avant de faire venir les enfants pour voir ce phénomène. - - - - -

"Il faut dire que je suis souvent amené à observer le ciel car mon exploitation se trouve située sur un point haut de la commune, et je remarque souvent des déplacements d'avions de ligne ou militaires, ainsi que des hélicoptères, et de temps en temps des U.L.M. -

Par contre pour ce qui concerne, l'engin que j'ai aperçu hier soir, j'ai été surpris car il ne faisait aucun bruit de moteur et se déplaçait dans une ligne droite parallèle entre, C'est à dire de l'Ouest - à l'Est. - - - - -

"Il n'a pas changé de direction. - - - - -

"La forme de l'engin pour moi pouvait ressembler à un losange, d'une grandeur équivalente à environ une cinquantaine d'avions de ligne, genre BOEING, qui se déplaçait environ au double de la vitesse de ces avions. L'engin était équipé d'un très gros phare éclairant blanc vers l'arrière en forme d'un entonnoir. Les feux rouges situés au-dessous du faisceau du phare, il y en avait environ une dizaine qui formaient bien le losange. De chaque côté en avant du phare blanc, des feux rouge et une petite lueur blanche, située sur le côté droit par rapport au sens de marche. - - - - -

"L'engin devait se trouver à même altitude qu'un avion de ligne.

"Le 5 Novembre 1990, vers 19 h. les conditions atmosphériques étaient très bonnes - le ciel très clair - on distinguait bien les étoiles.

"Je ne pense pas que l'engin est atterri quelque part dans le coin

"Je n'ai ressenti aucun tremblement - aucun souffle d'air chaud ou froid. Il n'y a eu aucun problème d'insomnie et les enfants n'ont pas été perturbés par le passage de l'engin. - En ce qui concerne l'exploitation les bêtes n'ont rien ressentie

La personne entendue.

L'O.P.J

""""Toutefois je vais surveiller leur comportement dans les jours à venir.
""""Je ne m'explique pas ce que peut-être l'appareil qui est passé dans la soirée du 5. - - - - -

""""Ce que je peux vous dire c'est que j'en ai parlé à mon épouse qui se trouvait à la traite des vaches et cela avant d'en avoir entendu parler par la radio, ce matin 6 Novembre 1990, à 7 h. sur

""""A par les enfants qui ont dû en parler à l'école, en ce qui me concerne je n'en ai pas parlé. D'ailleurs je ne sais pas si des voisins ont vu quelque chose. - - - - -

""""Je n'ai pas parlé de ce que j'ai vu, à la presse n'en plus. - - - -

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'O.P. ~~U~~